

comme bélier avec quatre brebis; second à Crawfordsville, Indiana; premier à Wenona, Illinois; second à l'exposition de l'Etat de l'Illinois, et aussi premier, comme bélier accompagné de cinq de ses écrouts, et deuxième à Saint-Louis, Missouri.

Oies de Toulouse.—L'oie de Toulouse est plus grosse que l'oie commune. Elle est caractérisée par la couleur grise uniforme chez la femelle et chez le mâle, son fanon proéminent et très développé, son ventre traînant à terre entre les pattes, comme une poche, et sa bavette pendante et très accentuée sous le bec. La taille est énorme. Une belle oie de Toulouse engraisée peut atteindre un poids double d'une oie ordinaire. Un des principaux inconvénients de la race est le manque de différence apparente entre le mâle et la femelle. On ne peut les distinguer qu'à l'âge adulte au moment de l'accouplement. Cela cause parfois de grandes difficultés aux éleveurs.

(Voitellier.)

MARQUE DE FABRIQUE

(Du Prix courant)

Nous avons l'intention de traiter aujourd'hui l'importante question des marques de fabrique pour les produits de l'industrie, lorsque nous recevons l'intéressante correspondance que nous publions ci-dessous.

Nous ne saurions trop appeler l'attention des fabricants de beurre et de fromage sur cette question, qui doit être résolue sans délai.

Nous aimerions à voir les intéressés se réunir pendant l'hiver prochain en vue d'arriver à une entente. Le fromage canadien a fait ses preuves sur les marchés étrangers, et sa réputation est telle qu'alors que nous ne marquons pas nos produits; les américains eux, marquent les leurs pour faire croire que ce sont des produits canadiens. Il est temps d'entrayer cette concurrence frauduleuse en marquant nos articles si nous voulons conserver nos débouchés, notre réputation et nos prix.

M. l'éditeur,

Vous sachant dévoué à l'industrie laitière, nous espérons que vous ne refuserez pas d'inscrire dans votre journal les quelques remarques suivantes que nous croyons de la plus grande importance.

Vous savez, M. l'éditeur, que depuis plusieurs années, les commerçants de beurre et fromage, spécialement ceux qui s'occupent d'exportation, ne cessent de recommander aux fabricants de ces articles de consommation une abstention complète de marques sur les produits. Pour notre part, nous sommes intimement portés à croire que cette exigence de la part des exportateurs est propre à nuire au développement de la fabrication du beurre et du fromage, et voici pourquoi. Le fabricant de beurre de première qualité se trouve par cette absence de marque de commerce sur son article, offert en vente sur le même pied que celui qui offre du beurre médiocre ou de qualité très inférieure. Dans de telles circonstances, l'exportateur fera passer le bon beurre et le bon fromage avec le mauvais, et le fabricant qui vend un article de première qualité se trouve sur le même pied que le fabricant d'un article bien inférieur au sien. Il y a là, suivant nous, une injustice flagrante pour le fabricant qui a produit du beurre ou du fromage supérieur à son concurrent.

Pour obvier à cet inconvénient, il serait urgent d'établir des rapports avec les consommateurs au moyen des marques de commerce, et avec ce système un consommateur qui aurait acheté du beurre ou du fromage dont il serait satisfait s'adressera alors au fabricant ou à son agent. Ainsi les bons fabricants seraient connus et leurs produits appréciés, et justice leur serait rendue. Et pourquoi n'inspecterait-on pas le beurre

et le fromage? C'est une chose qui serait bien facile et le bon fabricant pourrait trouver un plus haut prix pour le produit de sa fabrique, le tout au bénéfice des patrons.

Nous sommes certains que nos industries fromagères et beurrières auraient tout à gagner à ce changement dans la routine qui nous régit aujourd'hui, et nos industries prendraient un nouvel essor au lieu de croquer dans la baisse. En même temps la leçon pourrait servir à ceux qui par apathie sont toujours en arrière du progrès, nuisant par leur conduite coupable à l'avancement et à la renommée de nos industries.

En face d'avantages bien reconnus et palpables, nous avons la conviction, M. l'éditeur, que nos marchands de gros ou exportateurs seront à l'avenir disposés à permettre aux fabricants de beurre et de fromage de mettre leurs marques sur leurs produits, et cette liberté, nous en sommes sûrs, ne nuira aucunement à leur commerce et fera même la réputation de nos fabriques.

Vos biens dévoués,
PRÉFONTAINE & FRÈRE.

Isle-Verte, 15 sept. 1888.

Nous croyons très utile la suggestion de mettre une marque de fabrique sur le beurre et sur le fromage. Sans accuser les acheteurs en gros d'égoïsme, tout nous porte à croire que leur objection principale à une marque de commerce vient de ce que l'acheteur en pays étranger saurait ainsi où s'adresser, directement, pour le produit qui lui plaît!

Quant à l'inspection officielle des beurres et fromages, nous la croyons plus qu'inutile. L'acheteur consulte son goût et paye en conséquence. Il préfère son propre témoignage à celui de tous les inspecteurs du monde. Or, dans le commerce de beurre et de fromage, rien n'empêche de goûter parfaitement les produits avant d'acheter.

ED. A. BARNARD.

Dissémination de la science agricole.

Un grand nombre de correspondants se sont adressés à nous, pour savoir de quelle manière s'y prendre pour se procurer les bulletins de la ferme expérimentale d'Ottawa. Nous leur avons répondu qu'ils doivent s'adresser au "département de l'Agriculture" à Ottawa. Quelques-uns de ceux à qui nous avons donné cette réponse nous ont ensuite fait connaître qu'ils étaient arrivés trop tard pour se procurer l'édition française épuisée de ces bulletins.

Nécessairement le tirage français des imprimés publiés par le gouvernement fédéral est toujours moindre que le tirage anglais, et la chose se comprend. En effet, il n'y a dans la confédération que la province de Québec qui soit essentiellement française, de sorte que dans la Puissance l'élément français est beaucoup moins nombreux que l'élément anglais. Cependant, il faudrait que ses imprimés fussent tirés en français à un assez grand nombre d'exemplaires pour satisfaire aux demandes qui en sont faites.

Nous nous permettrons de faire ici une suggestion à ce sujet: nous croyons que les bulletins tels que ceux publiés par les directeurs de la ferme centrale expérimentale, de même que tous les rapports qui nous en viennent, sont des plus propres à disséminer la science agricole dans toutes ses branches, parmi nos cultivateurs. Partant de là, pourquoi nos gouvernants qui ont prouvé tout l'intérêt qu'ils prennent à l'agriculture, en créant l'organisation des fermes expérimentales, ne prendraient-ils pas un nouveau moyen de rendre des plus efficaces cette organisation. Ce moyen, suivant nous, serait de prendre les mesures voulues pour que les bulletins, rapports, etc., des fermes expérimentales fussent envoyés régulièrement aux cultivateurs qu'ils intéressent.

Supposons, par exemple, que pour la province de Québec,